



TESTUDO GRAECA

Nom Commun : Tortue mauresque, tortue grecque

Catégorie : FAUNE

Famille : *Testudinoidea*

Milieu : Terrestre

Origine géographique : Sud de l'Espagne - Afghanistan - Afrique du Nord - Moyen Orient - Turquie

Nom anglais : Spur-thighed Tortoise

Auteur : Linnaeus, 1758

Introduction en France : Métropole

MODALITÉS DE GESTION

L'espèce ne fait pas l'objet de mesures de gestion particulières.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Longtemps importée en France pour la consommation humaine ou comme animal de compagnie, des individus relâchés ou échappés se rencontrent occasionnellement partout en France et se reproduisent parfois ([Dupré et al., 2003](#) ; [Thévenot, 2014](#))

L'espèce présente un risque de contamination sanitaire aux salmonelle et aux herpès-virus sur les populations autochtones de Tortue d'Hermann dans les zones où les deux espèces sont susceptibles de se rencontrer (Sud de la France et Corse) ([Dupré et al., 2003](#)).

Son impact sur les écosystèmes n'a pas été étudié.

Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions :

Date de rédaction : 31/07/2017, version 1.

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement [Cheloniophilie](#)

[INPN](#)

[The Reptile Database](#)

[Dupré, A., Frétey T. & Lorvelec, O. 2003. La Tortue mauresque : *Testudo graeca* Linné, 1758. In : Pascal, M., Lorvelec, O., Vigne, J.-D., Keith, P. & Clergeau, P. *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et extinctions*. Rapport INRA/CNRS/MNHN: 160-162.](#)

[Thévenot, J. 2014. Liste de référence des espèces de vertébrés introduits en France métropolitaine élaborée dans le cadre de la méthodologie de hiérarchisation des espèces invasives. Rapport d'étape n°1. Service du Patrimoine, MNHN, Paris, 23 pp.](#)

Espèce protégée sur l'ensemble du territoire français (arrêté du [19 novembre 2007](#)).

Sa détention est soumise à autorisation préfectorale et le marquage des individus est obligatoire ([arrêté du 10 août 2004](#) relatif aux conditions de détentions d'animaux d'espèces non domestiques)

Depuis 2018, l'espèce est soumise à déclaration de 1 à 6 individus et à certificat de capacité et autorisation d'ouverture au-delà ([arrêté du 8 octobre 2018](#))

CITATION

GT IBMA. 2017. *Testudo graeca*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Agence française pour la biodiversité.

